

LA PAROLE À ...

PLAPPEVILLE ENSEMBLE, liste conduite par Daniel Defaux

L'association « Villes et villages où il fait bon vivre » a publié son palmarès. Au classement départemental des communes de 2000 à 3500 habitants, Plappeville apparaît à la 6^{ème} place sur 56 ! Ce classement vient conforter notre équipe dans le choix des actions que nous menons. L'équipement des classes, la présence d'un accueil périscolaire matin et soir, d'un restaurant scolaire et d'un espace multi-accueil pour les plus petits font partie de ces réalisations qui rendent le village attractif pour les familles.

L'entretien des rues, l'aménagement des massifs, des jardinières et des surfaces enherbées confiés à nos agents créent un cadre de vie agréable. Notre proximité avec les habitants au travers des nombreuses manifestations et la tenue d'un marché hebdomadaire ne sont pas étrangères à ce classement.

Pas étrangères non plus les activités et les événements qu'organisent les associations, soutenues par notre municipalité, qui renforcent le dynamisme et le rayonnement de notre commune.

La contribution de tous les Plappevillois est, elle aussi, un facteur déterminant dans le jugement porté sur notre commune. En ayant à cœur de soigner leur maison et les espaces extérieurs, ils participent à cette image de village coquet et bien entretenu.

Nous pouvons donc tous être fiers et nous réjouir de cette 6^{ème} place qui honore notre village.

PLAPPEVILLE AUTREMENT, liste conduite par François Joppin

La démocratie ne peut s'exprimer que si une opposition existe. C'est en effet la confrontation des idées qui permet à la société d'évoluer. Sans opposition, on tombe dans l'idéologie de la pensée unique, avec tous les méfaits d'un pouvoir non partagé !

Alors pourquoi, à tous les niveaux, les pouvoirs en place bafouent-ils le droit d'expression des minorités ?

Dans notre commune, afin de définir le fonctionnement du Conseil Municipal, nous avons participé à la mise en place, pour la 1^{ère} fois à Plappeville, d'un Règlement Intérieur.

L'article 33 traite du droit d'expression. Tous les groupes disposent d'un espace restreint de 1 350 caractères dans la Revue Municipale que vous êtes en train de lire.

Pourquoi cette page n'est-elle pas reliée dans la revue et mise à part sur le site web de la mairie, hors lien de téléchargement du bulletin ?

Pourquoi, alors que le Conseil d'État le précise, l'opposition ne dispose-t-elle pas d'espaces dédiés dans les supports numériques d'informations gérés par la commune ?

Pourquoi toutes les associations plappevilloises n'ont-elles pas eu les mêmes droits quant à figurer sur ces supports d'informations générales ?

Peut-être l'acte démocrate est-il trop douloureux à accomplir, même dans une petite commune ?

On comprend mieux la désaffection des urnes dans notre pays. Il faut agir « Autrement ».
